MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES (C.R.P.E.)

SESSION 2014

RAPPORT DU JURY DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG

SOMMAIRE

Introduction

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite de français p.3

2. Epreuve écrite de mathématiques p.5

3. Epreuve écrite en langue régionale p.7

EPREUVES D'ADMISSION

1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat p.10

- Sciences et technologie
- Histoire
- Géographie
- Histoire des arts
- Arts visuels
- Education musicale
- Enseignement moral et civique

2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier p.19

2.1 Première partie

2.2 Deuxième partie

3. Epreuve orale en langue régionale p.22

Introduction :

A l'instar des années scolaires précédentes, les épreuves du CRPE 2014 donnent lieu à un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les modalités et les exigences de ce concours.

Les préconisations et conseils apportés aux candidats pour leur préparation portent sur les épreuves d'admissibilité et sur les épreuves d'admission.

Le présent rapport contribue également à une culture professionnelle partagée entre les différents membres du jury académique, à savoir les correcteurs des épreuves écrites et les interrogateurs pour les épreuves orales.

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. Epreuve écrite de français

L'épreuve s'est déroulée le mardi 29 avril 2014 de 13h00 à 17h00 à Colmar.

Durée de l'épreuve : 4 heures.
Notation de l'épreuve : 40 points.
N.B. : Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

La nouvelle épreuve de français est notée sur 40 points, elle comporte trois parties :

- une première partie consistant en une production écrite d'une réponse à une question à partir d'un corpus de textes (11 points) ;
- une seconde partie portant sur la connaissance de la langue (11 points) ;
- une dernière partie proposant l'analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement du français (13 points).

Le solde des points restant à attribuer dans le cadre du barème (5 points) est destiné à évaluer la qualité de la langue écrite du candidat.

La nouvelle épreuve écrite de français présente deux caractéristiques fortes :

- le maintien d'un travail d'analyse-commentaire sur un corpus de textes littéraires et d'une évaluation des connaissances sur la langue, permettant d'apprécier les connaissances didactiques et culturelles du candidat ;
- la réintroduction d'une épreuve à dominante pédagogique.

Première partie : production écrite

Cette épreuve consistait en l'analyse d'un corpus de quatre courts textes littéraires portant sur la condition humaine face à la guerre 1914-1918 à travers le regard d'auteurs d'époques différentes (Guillaume APPOLLINAIRE, Louis-Ferdinand CELINE, Jean ROUAUD, Jean ECHENOZ).

Le corpus littéraire proposé aux candidats est riche, intéressant et cohérent : homogène par le fond, il se révèle complémentaire par la forme. La variété des genres littéraires et des techniques narratives proposés, la longueur satisfaisante, la qualité des extraits choisis permettaient une lecture diachronique du traitement littéraire d'un même événement.

Cette partie de l'épreuve est apparue bien réussie par l'ensemble des candidats. Une méthodologique a été le plus souvent adoptée du point de vue formel : s'agissant d'une nouvelle épreuve et en l'absence de forme identifiée pour la rédaction, la confrontation des textes reste parfois insuffisante pour dépasser une approche descriptive.

Le jury constate une bonne compréhension des textes proposés. Néanmoins, une frange importante des candidats s'est montrée insuffisamment attentive à la formulation précise de l'énoncé : ainsi, la *condition humaine*, à savoir l'approche existentielle de l'homme confronté à la guerre, est souvent négligée au profit des conditions matérielles dans les tranchées (*les* conditions humaines versus *la* condition humaine), entraînant le développement de nombreux aspects hors-sujet.

Les meilleures copies ont su privilégier les conditions psychologiques, la capacité de l'être humain à créer son propre enfer sur la terre et éviter dans la rédaction une forme de délayage du propos, nuisible à sa clarté.

Deuxième partie : connaissance de la langue

Le sujet proposait six questions couvrant les divers champs du domaine (orthographe, grammaire, vocabulaire) sur la base d'un bref extrait d'un texte de Sébastien JAPRISOT *(Un long dimanche de fiançailles).*

Les divers exercices, en l'absence de cas particuliers ou d'exceptions, ne présentaient aucune difficulté particulière (niveau fin de collège).
Les correcteurs relèvent des copies très contrastées quant à la maîtrise des concepts et déplorent à la fois des méconnaissances flagrantes et une absence de rigueur dans les réponses apportées, notamment dans le domaine lexical.

Si l'épreuve d'orthographe est globalement réussie, les règles d'accord du participe passé (question 1) semblant dans l'ensemble maîtrisées, celle de grammaire (analyse logique – question 2 ; classes grammaticales – question 3) est de moins bonne facture, certains candidats, par des confusions importantes (nature/fonction, classes de mots), dénotent des connaissances plus que fragiles dans ce domaine.

Les questions relevant du vocabulaire (étymologie – questions 4 et 5, sens d'expressions imagées – question 6) sont celles qui ont posé le plus de difficultés aux candidats : cette partie de l'épreuve est très échouée, les correcteurs ayant fréquemment l'impression de réponses devant beaucoup au hasard, ou relevant d'une sorte de jeu de devinettes.

L'ignorance étymologique paraît à la mesure du caractère très largement approximatif des réponses apportées : ainsi, si le sens des expressions imagées est fréquemment correct, les justifications sont souvent fantaisistes (belligérant = *qui gère bien* ; belliciste = *qui aime les belles lettres* ; …).

Troisième partie : analyse de supports d'enseignement

Cette troisième partie de l'épreuve exigeait des candidats qu'ils se projettent dans le rôle appelé à être le leur dans les années à venir. Cette dimension pédagogique constitue sans nul doute un obstacle en soi pour des étudiants sans expérience réelle de classe : les constats les plus fréquents relèvent ainsi un manque d'approche critique des documents proposés et surtout une grande difficulté à identifier les compétences de français en jeu dans la séance (domaine de la compréhension de textes).

Moins explicable est l'absence très fréquente de mise en relation du support avec les exigences des programmes et/ou du socle commun qui aurait permis d'identifier précisément les objectifs visés. De même, et de manière paradoxale dans une épreuve de français, très nombreux ont été les candidats à prioriser les compétences émanant de la culture humaniste sur celles relevant de la langue française.

Conseils aux candidats :

- veiller à réaliser une lecture suffisamment exigeante du sujet proposé, qui permette à la fois d'éliminer les développements hors-sujet et de mettre en avant la dimension littéraire des contenus ;
- enrichir sa culture générale personnelle : plus de 5% des candidats pensent ainsi que Louis-Ferdinand Céline est une femme !
- renforcer leur maîtrise des notions élémentaires de connaissance de la langue ainsi que des nomenclatures grammaticales et orthographiques pour gagner en précision et éviter de donner l'impression de manipuler des concepts non maîtrisés ;
- se montrer plus exigeant dans la rédaction de la première partie : les copies catastrophiques restent rares mais l'expression écrite est souvent trop fragile.

2. Epreuve écrite de mathématiques

L'épreuve s'est déroulée le mercredi 30 avril 2014 de 9h00 à 13h00 à Colmar.

Durée de l'épreuve : 4 heures.
Notation de l'épreuve : 40 points.
N.B. : Une note globale égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

La nouvelle épreuve de mathématiques est notée sur 40 points, elle comporte trois parties :

- une première partie constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile ;
- une deuxième partie composée d'exercices indépendants, complémentaires à la première partie, permettant de vérifier les connaissances et compétences du candidat dans différents domaines des programmes de l'école ou du collège. Ces exercices pourront être proposés sous forme de questions à choix multiples, de questions à réponse construite ou bien d'analyses d'erreurs-types dans des productions d'élèves, en formulant des hypothèses sur leurs origines ;
- une analyse d'un dossier composé d'un ou plusieurs supports d'enseignement des mathématiques, choisis dans le cadre des programmes de l'école primaire qu'ils soient destinés aux élèves ou aux enseignants (manuels scolaires, documents à caractère pédagogique), et

productions d'élèves de tous types, permettant d'apprécier la capacité du candidat à maîtriser les notions présentes dans les situations d'enseignement.

Erreurs et lacunes les plus fréquentes

Les erreurs les plus fréquentes :

- démonstrations proposées avec des raisonnements erronés ou incomplets. Par exemple dans la partie 1 B, l'appartenance du point D au cercle a rarement été justifiée en utilisant l'image du cercle par la symétrie axiale ;
- absence de justification des réponses proposées (exemple du quadrilatère inscriptible dans le cercle, questions VRAI-FAUX) ;
- confusion entre l'hypothèse et la conclusion d'un raisonnement, utilisation de la propriété réciproque de celle qui aurait dû être citée ;
- utilisation d'un exemple pour établir une propriété générale ;
- confusion entre "vérification" et "démonstration" ;
- confusion entre raisonnement inductif et raisonnement déductif ;
- réduction de la formule de l'aire non aboutie en raison de l'incapacité à exprimer le demi-périmètre *p* en fonction des longueurs des côtés du quadrilatère (partie 1, B) ;
- graphique incorrect dans l'exercice 3 de la partie 2 ;
- écritures mathématiques très approximatives ;
- erreurs de calculs numériques ou algébriques.

Les lacunes les plus fréquentes :

- manque de rigueur mathématique dans la rédaction des réponses : beaucoup de candidats ne savent, ni mener, ni rédiger un raisonnement déductif ;
- maîtrise insuffisante de l'usage d'un tableur ;
- maîtrise souvent insuffisante des nombres (définition d'un nombre décimal), du calcul numérique ou algébrique (développer une identité, un double produit), des notions de statistiques élémentaires, des raisonnements en probabilité, des compétences de base en géométrie (propriétés des quadrilatères, notion de demi-périmètre, d'aire) ;
- maîtrise insuffisante du vocabulaire spécifique afférent aux différents domaines sollicités (exemples : numération, médiane et quartiles, nom des polygones, confusion entre la 2D et la 3D, confusion entre chiffre et nombre) ;
- connaissance insuffisante des programmes de l'école (par exemple : compétences attendues non nommées).

On constate également :

- une dégradation dans la présentation des exercices rendant parfois les copies illisibles (numérotation des exercices, des questions, des pages, absence d'espaces pour aérer la mise en page, flèches en guise de renvoi, exercices entrecoupés, etc.) ;
- l'impossibilité pour certains candidats à répondre de façon concise et claire ;
- une lecture incomplète du sujet conduisant à des réponses hors-sujet ;
- un manque de rigueur au niveau lexical et syntaxique rendant certaines réponses incompréhensibles ;
- une logorrhée verbale inadaptée.

Conseils aux candidats :

- il est indispensable de procéder à une lecture approfondie et analytique du sujet et des consignes : chaque terme est important et doit être pris en considération ;
- il est recommandé de lire l'ensemble des questions constituant une même partie du sujet, afin de pouvoir tenir compte des relations qui peuvent exister entre ces questions ;
- la rédaction des réponses à apporter à chacune des questions doit être précise, concise et rigoureuse, avec l'emploi à bon escient d'un vocabulaire et de notations mathématiques corrects. Eviter les discours longs et verbeux, source d'erreurs et de confusions. Le jury attend des candidats qu'ils fassent preuve d'une capacité à synthétiser leur pensée et à l'exprimer clairement ;
- veiller, d'une part au soin de l'écriture et de la calligraphie (la copie doit être lisible) ainsi qu'au soin de la présentation générale de la copie, et d'autre part à la correction orthographique et grammaticale de la production écrite (différencier le discours acceptable à l'oral et l'écrit normé) ;
- les candidats sont encouragés à se préparer sérieusement aux épreuves écrites, particulièrement à la dernière partie pour laquelle des réponses intuitives et non argumentées par des connaissances solides ne sauraient être satisfaisantes.

3. Epreuve écrite en langue régionale

	Concours externe public spécial langue régionale	**Second concours interne public spécial langue régionale**	**Concours externe privé spécial langue régionale**	**Total**
Nombre de postes /contrats offerts	40	10	3	53
Nombre de candidats présents	48	5	2	55
Nombre de candidats admissibles	39	2	1	42

L'épreuve écrite en langue régionale ne concerne que les candidats inscrits aux concours spéciaux langue régionale.

L'épreuve s'est déroulée le mardi 29 avril 2014 de 8h30 à 11h30.

Durée de l'épreuve : 3 heures.
Notation de l'épreuve : 40 points.
N.B. : Une note égale ou inférieure à 10 est éliminatoire.

L'épreuve consiste en un commentaire guidé d'un texte en langue régionale à partir de quatre questions (les trois premières portant exclusivement sur le texte et la quatrième faisant appel à une réflexion plus personnelle) et d'une traduction en français d'un passage de ce texte.
Le candidat a le choix entre un texte en langue régionale ou en allemand (choix de la langue arrêté par le candidat avant l'épreuve).
Le commentaire est rédigé en allemand standard, langue écrite de référence des langues régionales d'Alsace.

Observations :

Dans cette épreuve, les candidats sont évalués au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, selon des critères de :

- développement thématique (compréhension de la problématique générale du texte, pertinence des réponses aux questions, expression d'une prise de position personnelle et argumentation, développement des thèmes, conclusion adéquate) ;
- cohérence et cohésion (cohérence interne, argumentation, clarté, enchaînements, nuances,…) ;
- maîtrise et richesse du lexique ;
- correction grammaticale et orthographique.

Texte en allemand

Dein Buch liest dich*, de Lara Fritzsche, Süddeutsche Zeitung, Magazin, 2013, numéro 31.*

Les correcteurs ont lu avec plaisir des copies qui présentaient à la fois un bon niveau linguistique et, à partir d'une lecture attentive du texte, une approche approfondie du sujet, nourrie d'exemples personnels.

D'autres copies se lisaient avec difficulté, à la fois en raison de moyens linguistiques insuffisants au niveau requis et d'erreurs morpho-syntaxiques portant parfois sur des faits de langue élémentaires.

Toute approche critique, faisant preuve de la capacité de réflexion du candidat, a été valorisée.

Le passage proposé à la traduction ne présentait pas de difficultés majeures. Rappelons qu'il s'agit de rester fidèle à la signification du passage et à son niveau de langue, de respecter le découpage des phrases et de ne pas procéder à une surinterprétation des intentions de l'auteur.

Texte en alsacien

Brùcke ùn Biacher*, Nooch Ronald EULER, zwische schwarz un wiss.*

Le texte ne présentait pas de difficultés de compréhension et d'interprétation majeures. De façon générale, les questions ont été traitées de manière satisfaisante.

Le passage à traduire ne présentait pas de problèmes particuliers.

Conseils aux candidats :

Les candidats devront s'attacher à respecter les principes du commentaire guidé qui consiste à entrer véritablement dans les thématiques soulevées par les différentes questions, et non de répondre par une simple paraphrase des positions de l'auteur ou de faire état de propos généraux, sans lien avec la question posée.

L'ordre des questions répond à un principe de progression et permet au candidat de réaliser un parcours de lecture, de compréhension approfondie et de commentaire. De ce fait, il importe, d'une part, de préserver un équilibre entre les trois premières questions qui entretiennent un

rapport direct avec le texte, et, d'autre part, de développer suffisamment la quatrième question, qui est une question d'ouverture et qui appelle une expression plus personnelle ; elle permet au candidat de valoriser son point de vue de façon argumentée et étayée par des exemples culturels.

Les citations du texte doivent être clairement indiquées et ne pas dépasser une quantité raisonnable ; en tout état de cause, leur ampleur ne devrait pas dépasser celle de la production autonome du candidat.

L'argumentation ne peut se déployer sans marqueurs linguistiques ; il est demandé aux candidats de travailler tout particulièrement cet aspect.

Le jury rappelle aux candidats qu'il ne s'agit pas d'affirmer un certain nombre de positions théoriques, mais de faire preuve de capacité de réflexion et de développement des idées personnelles. Pour cela il convient de s'assurer d'une compréhension approfondie des textes.

Les erreurs morpho-syntaxiques relevées tiennent d'une part, à la morphologie, et, d'autre part, à la linéarisation (ordre des mots dans la phrase). La lecture de certaines copies révèle parfois une absence d'automatismes pour des faits de langue élémentaires tels que la déclinaison du groupe nominal, la rection de verbes courants dans l'expression quotidienne (*helfen, schenken*), le genre (par exemple de *Rätsel,* de *Zitat*) et le pluriel de substantifs (*die Problemen*). Le lexique est parfois rudimentaire ou imprécis, allant parfois jusqu'au simple calque en allemand du terme français.

Le jury renouvelle ses recommandations des rapports précédents. Ajoutons qu'une pratique régulière de la lecture, crayon en main, peut contribuer à l'assimilation des automatismes et des idiomatismes (utiliser le verbe spécifique plutôt que de se contenter de *machen*).

En ce qui concerne l'orthographe, rappelons que l'utilisation de la majuscule n'est pas une convention extérieure au fonctionnement de la langue : bien employée, elle permet le déchiffrage grammatical (la reconnaissance de la catégorie du mot considéré) avant le déchiffrage sémantique.

Pour la ponctuation, en particulier l'usage pertinent de la virgule, elle permet au lecteur de bien délimiter l'espace de prise d'indices et, en ce sens, elle facilite grandement la lecture et contribue efficacement à la qualité de la communication.

De façon générale, le jury conseille aux candidats au moment de la préparation de revoir la rédaction des prépositions et des verbes, le genre et pluriel des substantifs, et au moment de l'épreuve de réserver un temps suffisant pour pouvoir procéder à une relecture attentive de leur production, ce qui permettrait sans doute d'éliminer des scories linguistiques.

EPREUVES D'ADMISSION

La préparation des deux épreuves orales du CRPE 2014 a fait l'objet d'une première réunion dès le mois de septembre 2013. Sous l'autorité de M. le Recteur et par délégation de l'Inspectrice d'Académie – Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN) du Haut-Rhin, présidente du CRPE, cette réunion présidée par l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale du Bas-Rhin et l'Inspecteur de l'Education Nationale Adjoint à l'IA-DASEN du Haut-Rhin avait pour objectif de présenter le concours rénové, de définir les modalités d'organisation des épreuves et de mettre en place un calendrier prévisionnel.

Les épreuves ont été présentées aux Inspecteurs d'Académie – Inspecteurs Pédagogiques Régionaux et Inspecteurs de l'Education Nationale afin de préciser les modalités liées à la conception des sujets.

Dans la perspective d'un travail partagé entre le 1er et le second degré et d'une épreuve orale qui implique pour la première fois les professeurs des collèges, un groupe de pilotage s'est réuni en date du 5 mai 2014 pour organiser les commissions d'examen et préciser les éléments d'aides à apporter à ces différentes commissions.

1. Première épreuve orale : mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat

L'épreuve s'est déroulée du 18 au 27 juin 2014 à Colmar.

Durée de l'épreuve : 1 heure.
Notation de l'épreuve : 60 points.

« Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique. » (Arrêté du 19 avril 2013 modifié).

• Sciences et technologie

152 candidats admissibles ont présenté un dossier en sciences et technologie. Ils se répartissent ainsi en fonction des dominantes disciplinaires :

- technologie : 8 candidats ;
- sciences physique et chimique : 52 candidats ;
- sciences de la vie et de la terre : 92 candidats.

Les thèmes abordés manquent de diversité : les changements d'états de l'eau, les phases de la lune et les circuits électriques pour la physique, la croissance des végétaux, la classification du vivant en biologie.

Les séquences pédagogiques concernent en grande majorité les classes de cycle 3. Très peu de dossiers interrogent l'enseignement de la découverte du monde en maternelle et en cycle 2.
Les dossiers sont souvent très textuels. Les sciences se prêtent pourtant à des schémas, illustrations, photos, tableaux, graphiques, modélisations,…
Les références sont peu explicites (absence fréquente de bibliographie).

Erreurs et lacunes les plus fréquentes :

Les candidats maîtrisent souvent des notions et concepts scientifiques très pointus dans le domaine traité (ex : composition chimique de la matière, astronomie, mélanges et solutions,…) mais font preuve d'une culture scientifique beaucoup plus fragile dès que des sujets connexes sont évoqués (ex : l'eau dans le vivant, soleil et photosynthèse, les effets de la dissolution en géologie,…).

De même, les capacités des candidats à faire des liens entre les disciplines, à placer les notions étudiées dans un contexte historique et leur connaissance des scientifiques qui ont marqué la recherche sur certains phénomènes sont fragiles.

Aussi, la présentation orale du dossier est trop formelle et redondante. Elle consiste souvent en un exposé par cœur de l'écrit. Il convient d'enrichir les modalités de présentation des dossiers pour « libérer la parole » et permettre une évaluation des compétences attendues d'un enseignant en termes de communication.

De plus, les candidats rencontrent des difficultés à décliner certains aspects de la démarche d'investigation et à les adapter aux réalités de la classe (situation de départ, contextualisation absente, problématisation artificielle, confusion entre les représentations initiales et les hypothèses, structuration confondue avec la métacognition, évaluations se limitant aux connaissances scientifiques,…).

Les aptitudes des candidats :

De manière générale, les candidats ont une bonne connaissance des instructions officielles (programmes, socle commun, progressions,…) et de la démarche scientifique dans ses aspects théoriques, mais déclinée de manière beaucoup trop automatique.

La capacité d'analyse et de retour réflexif sur le dossier des candidats est à souligner.

Les candidats font également preuve d'honnêteté intellectuelle et d'un certain enthousiasme dans le cadre de la profession envisagée.

Enfin, la posture des candidats est globalement en phase avec les attentes de leur future profession.

Conseils aux candidats :

Pour l'élaboration du dossier :

- veiller à la rigueur didactique concernant la démarche d'investigation, la démarche technologique,… ;
- proposer des séquences réalistes correspondant aux prescriptions et aux capacités des élèves. Les contenus sont souvent bien trop ambitieux et les objectifs d'apprentissage mal définis ;

- donner du sens aux activités proposées aux élèves (liens plus clairs avec le réel, avec l'environnement proche des élèves, mise en œuvre de projets,…) ;
- faire preuve d'ouverture : placer la séquence dans une continuité mieux identifiée (de la maternelle au collège), établir des liens avec les autres disciplines (mathématiques, maîtrise de la langue, histoire,…), envisager des prolongements ;
- préciser les différents types d'écrits mobilisés pour et par les élèves lors de la séquence ;
- diversifier les modalités d'évaluation en sciences en intégrant connaissances, capacités et attitudes.

Lors de la présentation orale du dossier, il est conseillé de :

- s'inscrire dans un véritable exercice de communication (soigner son débit de parole, ne pas réciter, regarder ses interlocuteurs,…) ;
- privilégier une entrée originale dans l'exposé en se détachant du dossier, en optant pour un plan différent.

De manière générale, on veillera à développer une véritable culture scientifique en élargissant son champ de vision :

- en développant des connaissances dans des domaines variés pour renforcer la polyvalence de l'enseignant du premier degré ;
- en inscrivant le dossier dans un réseau global de connaissances et de repères ;
- en réfléchissant aux enjeux de l'enseignement des sciences à l'école et sa contribution spécifique à l'apprentissage de la langue et à l'égalité des chances.

• Histoire

104 candidats admissibles ont déposé un dossier en histoire.

Les prestations des candidats ayant choisi l'option « histoire » ont été très inégales. Le jury a eu, face à lui, l'un ou l'autre excellent candidat, ayant bien préparé l'épreuve, maîtrisant parfaitement son sujet, manifestant de bonnes connaissances scientifiques, capable d'effectuer des propositions pédagogiques argumentées, sachant montrer, à travers l'exposé et l'entretien, les capacités de communication que l'on peut attendre d'un futur enseignant.

Le jury a aussi été confronté à des candidats dont la préparation a été très insuffisante, manifestant de graves lacunes sur des sujets qu'ils avaient pourtant choisis et formulant des propositions pédagogiques peu réalistes et peu réfléchies.

L'expression et la communication sont, sauf dans de rares cas, satisfaisantes. La syntaxe et le vocabulaire sont corrects, le registre de langue est adapté. L'exposé est cependant souvent un peu redondant et le tableau à la disposition des candidats a été peu utilisé.

Le positionnement est en général adapté aux attentes institutionnelles.

Le professeur des écoles est un enseignant polyvalent. On n'attend pas de lui des connaissances de spécialiste mais la capacité à faire acquérir à de jeunes élèves les savoirs et savoir-faire dont la maîtrise est fixée par les programmes de l'école primaire.

Il lui est demandé de tenir compte de l'âge des élèves, de leur stade de développement et d'adopter des démarches adaptées. Il doit être capable de profiter de sa polyvalence pour tisser des liens entre les différentes disciplines.

Les connaissances en histoire :

Pour bien enseigner une discipline, à quelque niveau que ce soit, il est nécessaire d'en maîtriser les fondements. Or, les candidats ont souvent manifesté peu de connaissances sur l'épistémologie de la discipline (les problèmes de périodisation, les notions de récit, d'événement, d'échelle historique, de source, de document,…). L'un d'eux, ayant préparé un dossier sur la préhistoire, a été incapable d'expliquer comment les historiens ont pu déterminer que les hommes du paléolithique ont été des chasseurs, des pêcheurs et des cueilleurs.
Il s'agit heureusement d'un cas extrême mais, dans l'ensemble, le jury a regretté que les candidats n'aient pas plus de connaissances sur la manière dont on écrit l'histoire.

En ce qui concerne les contenus, le jury s'est attaché à vérifier au cours de l'entretien que ce qui a été présenté au cours de l'exposé ait été parfaitement compris. Cela n'a pas toujours été le cas. Certains candidats ont, au cours de l'exposé, abordé des notions que, visiblement, ils ne maîtrisaient pas ou employé des termes dont ils ignoraient le sens.
Quand le sujet porte sur la préhistoire, le candidat doit être capable d'expliquer les termes « paléolithique » et « néolithique », expliquer ce qu'est le bronze ou citer quelques outils préhistoriques. Il n'est pas admissible qu'un candidat ne sache pas quand commence ou finit le Moyen Age.

Par ailleurs, les concepts utilisés ne sont pas toujours suffisamment approfondis : la Renaissance, les « grandes » invasions, la monarchie absolue sont des expressions qu'il convient d'analyser. Enfin, beaucoup de candidats relaient sans regard critique le roman national. Une candidate, ayant de bonnes connaissances par ailleurs, a utilisé l'expression « nos ancêtres les Gaulois » sans se rendre compte qu'on ne peut plus enseigner l'histoire comme au temps de la Troisième République.

Au cours de l'entretien, le jury cherche aussi à vérifier si le candidat a un minimum de connaissances historiques générales, à s'assurer qu'il maîtrise quelques repères essentiels, qu'il connaisse les attentes des programmes pour les différents cycles.

Si l'essentiel de l'entretien porte sur le sujet présenté au cours de l'exposé, le candidat doit savoir qu'il doit pouvoir manifester un minimum de culture historique et ne pas ignorer totalement les autres sujets du programme.

Les connaissances pédagogiques et didactiques :

En ce qui concerne la transposition didactique, les meilleurs candidats ont souvent été ceux qui ont eu l'occasion d'expérimenter la séquence proposée. Certains déroulements sont peu réalistes et ne tiennent pas compte du temps nécessaire pour mener telle ou telle activité.

Le jury a aussi regretté parfois un manque de cohérence entre l'objectif annoncé et la mise en œuvre, entre le choix des documents étudiés et la trace écrite. La différenciation est rarement évoquée.

L'évaluation porte surtout sur les savoirs, rarement sur les savoir-faire. L'interdisciplinarité est souvent citée mais les propositions sont peu développées. L'histoire est uniquement liée à la compétence 5 du socle commun. La maîtrise de la langue, les technologies de l'information et de la communication, l'autonomie et l'initiative, les compétences sociales et civiques sont rarement mentionnées.

Conseils aux candidats :

On peut recommander aux futurs candidats :

- de bien connaître les programmes pour définir et hiérarchiser les objectifs ;
- de ne pas faire l'impasse sur les parties du programme non abordées dans le dossier ;

- de maîtriser quelques repères chronologiques essentiels, au minimum ceux des programmes ;
- d'exposer des connaissances actualisées ;
- de bien analyser les concepts ;
- de lire l'un ou l'autre ouvrage sur l'épistémologie de la discipline ;
- d'expérimenter, si possible, la séquence, lors des formations sur le terrain ou, au minimum, veiller à faire des propositions réalistes.

• Géographie

30 candidats admissibles ont présenté un dossier en géographie.

Pour l'exposé oral, la plupart des candidats suivent de très près leur écrit, certains allant jusqu'à le réciter ; très peu s'en détachent ou apportent oralement des compléments à leur réflexion initiale.

Globalement, les candidats étaient plutôt des spécialistes. Certains auraient pu tout aussi bien présenter le CAPES.

Conseils aux candidats :

D'une part, la dimension sociale de l'enseignement actuel de la géographie devra être davantage prise en compte (malgré des intitulés conformes aux programmes, le traitement des sujets des dossiers, assez peu variés, ne prenait pas suffisamment en compte cette dimension).

D'autre part, une problématique devra être mise en évidence dans les sujets développés par les candidats, l'approche de ces derniers étant souvent descriptive.

• Histoire des arts

15 candidats ont déposé un dossier en histoire des arts.

Les sujets des dossiers étaient variés et traitaient soit d'une période, soit d'un art, soit d'un style, soit d'une œuvre, soit d'un artiste. Deux dossiers seulement étaient construits autour d'une réelle problématique mais l'un d'eux était hors sujet.

Même s'il ne s'agissait pas d'évaluer les dossiers eux-mêmes, mentionnons que leur qualité était également variée, tant dans le fond que sur la forme. Sur ce dernier point, indiquons qu'une syntaxe et une orthographe mal maîtrisées ne placent pas le jury dans les meilleures dispositions.

Concernant l'exposé, la plupart des candidats suivent de très près leur écrit, certains allant jusqu'à le réciter ; très peu s'en détachent ou apportent oralement des compléments à leur réflexion initiale. Parmi ceux-là, notons des options, certes dynamiques, mais relevant d'une stratégie plutôt commerciale ou confinant à de la candeur.

Ajoutons que la grande majorité des séquences étaient conçues pour des élèves de la fin du cycle 3 ; lesquels élèves étaient, par conséquent, censés disposer déjà d'acquis suffisants. Ce qui avait exonéré, de fait, les candidats d'une réflexion portant sur des questions essentielles, telle que la pédagogie de la lecture ou de la trace écrite.

Quelques candidats, par leur expression confuse ou inadaptée, n'ont pas convaincu le jury de leur capacité à s'adresser à de jeunes enfants.

Relevons enfin que la moyenne d'âge des candidats était assez élevée et que, manifestement, beaucoup s'étaient inscrit au concours dans le cadre d'une réorientation à l'issue de leurs études ou d'une reconversion professionnelle. Les spécialistes n'étaient cependant pas majoritaires.

Conseils aux candidats :

Concernant l'entretien, le jury s'étonne qu'une bonne part des candidats n'ait pas davantage préparé cette partie de l'épreuve : tous doivent s'attendre à ce que le jury interroge leur connaissance de la question sur laquelle s'appuie la séquence d'enseignement présentée et qu'il approfondisse les aspects liés à la didactique et à la pédagogie[1].

D'une manière générale, que se soit pour la géographie ou l'histoire des arts, les candidats devront s'attacher à présenter des séquences réalisables dans le cadre d'un enseignement en classe. En effet, les séquences développées n'étaient pas réalisables en l'état et les candidats ayant eu une première expérience du terrain, même brève, proposaient souvent des séances plus réalistes, s'agissant de leur mise en œuvre. Les lauréats du concours pourront donc mettre à profit une année de formation en alternance pour ajuster leur séquence. Notons que peu de candidats inscrivaient celle-ci dans une pédagogie de projet.

- ## Arts visuels

43 candidats admissibles ont choisi l'option arts visuels.

La partie scientifique du dossier présente trop souvent une simple transcription des programmes et compétences en jeu dans l'enseignement des arts visuels. Les programmes présentés dans le dossier doivent alors, au moins, faire l'objet d'une analyse en lien avec la problématique choisie par le candidat.
Le jury apprécie les dossiers qui présentent la problématique retenue sous ces différents enjeux : enjeux pédagogiques certes, mais aussi enjeux plastiques et artistiques, implications dans l'histoire des arts, dans la culture et dans les questions de société.
Les candidats gagneraient à mieux cerner la problématique artistique travaillée dans la séquence. Ceci permettrait des séquences plus concises et faciliterait la réflexion pour la mise en œuvre. Les candidats engageraient alors les élèves vers des pratiques et des activités gérables dans le temps et le cadre scolaires et vers des apprentissages bien ciblés.

Les références artistiques choisies pour servir le dossier et la séquence ne sont pas toujours bien ajustées à la problématique développée.
Majoritairement, les propositions pédagogiques des candidats s'orientent vers le cycle 3. Le jury rappelle aux candidats qu'ils se doivent de maîtriser les programmes et contenus sur les 3 cycles de l'école primaire, et qu'ils sont susceptibles d'être interrogés sur une progression relative à leur choix de dossier, sur le cycle ou sur la scolarité primaire.
A noter : les dossiers présentent des fautes d'orthographe et des fautes grammaticales, inacceptables pour des candidats prétendant au métier de professeur des écoles.

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent l'exposé de leur dossier.
Le jury apprécie les candidats qui tout en restant fidèles au propos du dossier, savent s'en détacher pour en présenter le contenu.

[1] Du fait que l'enseignement de l'histoire des arts soit pluridisciplinaire et transversal, s'appuyant sur l'ensemble des domaines d'apprentissage.

Concernant l'entretien, la mise en œuvre des propositions des candidats est examinée dans cette partie de l'épreuve et les réelles connaissances de culture professionnelle dans le domaine de l'éducation artistique (enjeux pour la formation de la personne / enjeux pour la citoyenneté / enjeux pour le développement des expressions et la maîtrise de**s** langage**s**) se révèlent lors de cette analyse.
La maîtrise du vocabulaire technique participe de la clarté du propos du candidat et est indispensable au futur professionnel.
L'élargissement vers une culture artistique ancrée est apprécié.

Conseils aux candidats :

Une méconnaissance ou une mauvaise connaissance de l'enfant dessert les choix faits par les candidats, tant au niveau des problématiques retenues que des activités proposées dans les séquences. Il est conseillé aux candidats de mettre en œuvre leur séquence auprès d'un public d'enfants et d'expérimenter par eux-mêmes la ou les activité(s) plastique(s) proposée(s).

• Education musicale

39 candidats admissibles ont présenté un dossier en éducation musicale.

Les sujets proposés sont variés dans les thématiques choisies et toujours en lien avec les programmes. Ils sont orientés vers :

- la mise en œuvre d'une pratique artistique (chant, pratique instrumentale collective, création sonore) ;
- la découverte d'une notion musicale (ex : rythme : notion de pulsation, tempo, ostinato) ;
- la découverte d'un style, d'une forme musicale, en lien avec l'enseignement de l'Histoire des Arts ;
- la découverte d'une œuvre.

On peut regretter le manque de propositions originales. Beaucoup de sujets sont convenus. Ils sont développés grâce à des ressources documentaires (séances trouvées sur la toile) alors qu'ils devraient davantage s'appuyer sur des expériences vécues lors de stages, des idées personnelles,…

La forme :

La majorité des candidats s'est tenue au texte qui régit le concours. Le nombre de pages, la typographie sont respectés. Le plan est assez clairement annoncé mais très stéréotypé.

On peut déplorer certaines lacunes dans le domaine de la syntaxe et de l'orthographe. Même si le dossier n'est pas noté, il constitue le premier contact entre le candidat et le jury et mérite donc une relecture attentive.

Le contenu :

Le dossier se présente toujours en deux parties. Les fondements scientifiques et la partie didactique d'une séquence d'apprentissage en éducation musicale.

Dans la première partie, les candidats développent avec précision le cadrage institutionnel, à savoir, les programmes et les compétences du socle commun qui vont être travaillées.

La partie théorique s'appuie souvent sur des références déjà anciennes (Dalcroze, Delalande, Piaget,...).
Elle devra interroger des connaissances plus récentes de la psychologie cognitive et éviter les lieux communs.

La seconde partie mériterait d'être plus approfondie dans les domaines suivants :

- une meilleure articulation entre les situations proposées et les fondements scientifiques qui précèdent ;
- une présentation plus détaillée des séances, notamment en précisant les consignes qui seront adressées aux élèves ;
- une réflexion en amont sur l'adéquation entre les objectifs fixés et les situations pédagogiques proposées.

La question « Qu'est-ce que les élèves ont appris à travers cette séance ? » est fondamentale. Huit candidats sur dix se contentent d'une réflexion conceptuelle, sans être capables d'imaginer le transfert de leurs séances dans le quotidien d'une classe. Quelques-uns oublient même d'indiquer le niveau auquel s'adresse la séquence.

On peut enfin s'étonner de l'absence de référence aux musiques actuelles, le manque de recours aux nouvelles technologies et aux supports visuels.

Les liens avec les autres disciplines sont bien traités par les candidats.

Concernant l'exposé, de nombreux candidats présentent leur dossier au jury, en s'imposant une restitution quasi intégrale. Lorsque leur mémoire présente des défaillances, certains d'entre eux perdent pied.

Très peu proposent spontanément des exemples chantés ou rythmés des activités qu'ils souhaitent mettre en œuvre avec les élèves.

Lors de l'entretien, les membres du jury cherchent à savoir si les candidats sont capables d'expliciter les situations pédagogiques proposées. Les mots-clés faisant référence à des notions fondamentales doivent être utilisés à bon escient.

Les capacités des candidats à communiquer, écouter, rebondir sont essentielles et primordiales.

Les références culturelles évoquées dans les dossiers devraient s'appuyer sur de véritables connaissances en musique, en histoire et en histoire des arts.

Conseils aux candidats :

Le choix du sujet est très important. Il est inutile de se lancer dans un domaine « technique » de l'éducation musicale, si on ne le maîtrise pas. La séquence pédagogique proposée doit être réalisable en classe. Il serait souhaitable, qu'elle ait pu faire l'objet d'une pratique lors d'un stage.
Le dossier doit être soigneusement relu.

De même, le candidat pourra chanter afin d'illustrer ses propos de manière personnalisée.

Le candidat aura intérêt à personnaliser sa présentation. Il doit garder à l'esprit qu'il se trouve dans une situation de communication orale.

Pour réussir cet exercice, le candidat devra :

- organiser son discours ;
- éviter le piège de la récitation ;
- être dans une posture adéquate ;
- s'exprimer avec le niveau de langue attendu d'un futur professeur des écoles ;
- offrir une bonne articulation, un niveau sonore suffisant.

Au niveau du contenu, il devra :

- veiller à préparer soigneusement les exemples qui vont étayer son discours ;
- utiliser une terminologie maîtrisée (lexique spécifique au domaine) ;
- être capable d'ouverture culturelle.

• Enseignement moral et civique

26 candidats admissibles ont présenté un dossier en enseignement moral et civique.

Les dossiers ont tous respecté les consignes de rédaction, de présentation et d'organisation.
Dossiers bien construits et bien argumentés (un seul dossier avec un nombre conséquent de fautes d'orthographe et de grammaire).

Le choix des sujets était très varié. Certains sujets traitaient du domaine spécifique de l'instruction civique tandis que d'autres abordaient des questions plus difficiles parce qu'ils engageaient le candidat à adopter une posture morale sans ambiguïté et/ou parce qu'ils faisaient référence à une actualité forte au moment de l'épreuve (égalité filles/garçons, le refus des discriminations, le droit à la différence,…).

Dans cette première épreuve, les bons candidats ont veillé à définir les concepts utilisés et à les articuler avec la mise en oeuvre d'une séquence pédagogique. En général, ils accordaient une part égale à la définition des savoirs (définition des concepts) et à la description de la séquence pédagogique.

Les candidats ont été très attentifs à cibler des objectifs d'apprentissage en termes de connaissances, capacités et attitudes. Cette manière de faire favorisait une prise en compte globale de l'élève.
Lorsque les candidats adoptaient cette démarche, ils véhiculaient d'excellentes valeurs morales et éthiques dans leur manière d'appréhender leur futur métier d'enseignant.
Ils étaient par ailleurs capables de se projeter dans le vécu d'un élève lambda en puisant des éléments dans leur parcours personnel et/ou professionnel.

Le jury a souvent apprécié une démarche de présentation qui consistait à ne pas restituer la totalité du dossier mais plutôt à approfondir une séance particulière ou une problématique spécifique.

Les candidats ont globalement fait preuve d'aisance dans l'expression orale.

Lors de l'entretien, le jury a pu apprécier la capacité des candidats à écouter les questions, à accepter de remettre en question leur positionnement et à proposer de nouvelles pistes.

En général, les candidats qui ont fait le choix de cette épreuve étaient de très bons candidats qui ont pu révéler leurs motivations profondes à choisir ce métier de professeur des écoles.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent éviter de contourner les questions du jury en mettant en avant leur manque d'expérience professionnelle ou le fait qu'ils avaient observé de telles pratiques en stage (absence de regard critique).

Aussi, il semble nécessaire de maîtriser les concepts liés à l'enseignement de *l'enseignement moral et civique* et leurs enjeux. Les candidats les plus faibles manipulaient trop souvent certains concepts sans véritablement être capables de les définir ou de les décrire (ex : atelier philosophique, atelier de parole, débat, etc) ; ils n'en cernaient pas véritablement les enjeux.

2. Deuxième épreuve orale : entretien à partir d'un dossier

L'épreuve s'est déroulée du 10 au 17 juin 2014 à Colmar.

Durée de la préparation : 3 heures.
Durée de l'épreuve : 1 heure et 15 minutes.
Notation de l'épreuve : 100 points.

« L'épreuve comporte **deux parties** :

- la première partie permet d'**évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive** (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ;
- la deuxième partie de l'épreuve vise à **apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français,** et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative. » (arrêté du 19 avril 2013 modifié).

2.1. Première partie

Quarante points sont attribués à cette première partie d'épreuve.

« Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle. Le sujet pourra être présenté à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles. Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.
Le candidat expose ses réponses (dix minutes) et s'entretient avec le jury (vingt minutes). Le jury élargit le questionnement aux pratiques sportives personnelles du candidat ou encore au type d'activités sportives qu'il peut animer ou encadrer. ».

Pour cette première session de concours, les activités physiques sportives et artistiques retenues dans l'académie, pour les 3 cycles de l'école, comme supports d'interrogation ont été :
- compétence 1 des programmes : les activités athlétiques ;
- compétence 2 des programmes : la natation ;
- compétence 3 des programmes : les jeux et sports collectifs ;
- compétence 4 des programmes : la danse.

Les sujets étaient tous présentés sur un support papier ; quelques-uns étaient illustrés par un schéma ou un dessin.

Prestations des candidats - constats :

Les exposés des candidats sont, en général, bien structurés avec une courte introduction sur l'EPS à l 'école qui permet de situer l'APS concernée dans un cadre général.

Les meilleurs candidats proposent des situations d'apprentissage intéressantes adaptées aux objectifs assignés et à l'âge des enfants. L'évocation d'outils pédagogiques concrets, adaptés valorisent les propositions.
Leur propos est nuancé et relativisé. Ils tiennent compte notamment des caractéristiques des élèves aux différents cycles d'enseignement, des programmes 2008 dont ils maîtrisent les contenus.
Quelques-uns évoquent quelques références scientifiques pertinentes d'auteurs reconnus.
Ils assurent une très bonne gestion de leur temps.

Certains candidats s'emparent d'un mot clé pour construire hâtivement une réponse, parfois partielle voire hors sujet, ont des représentations erronées sur les activités ; Ne sont pas réalistes en matière de mise en œuvre.

Conseils aux candidats :

- **concernant l'exposé :**

L'exposé doit permettre de démontrer des compétences professionnelles en cours de construction dans le cadre de l'enseignement de l'EPS à l'école primaire.

Le candidat doit démontrer qu'il est en mesure de mobiliser des connaissances quant aux attentes institutionnelles, à sa réglementation et à la spécificité de son enseignement face à un jeune public.

En s'appuyant sur le sujet proposé, le candidat doit démontrer sa capacité à enseigner l'EPS :
- planifier, programmer, choisir des objectifs qui prennent en compte les demandes institutionnelles, le sens de l'activité, les besoins des élèves concernés ;
- conduire et animer les séances proposées.

Il pourra exploiter les expériences professionnelles pour étayer l'exposé, présenter l'exposé de manière vivante : éviter de réciter, nuancer le propos, utiliser le tableau,…
On attend de lui qu'il maîtrise la terminologie spécifique utilisée.

- **concernant l'entretien :**

L'entretien avec le jury permet d'approfondir le questionnement en vue de mieux évaluer les connaissances du candidat, la pertinence des propos et des mises en œuvre proposées.

Le candidat doit être capable d'argumenter et de justifier les choix effectués notamment concernant l'organisation, le travail de la classe, la prise en compte de la diversité des élèves,…

Il doit également être capable d'évaluer les effets de son action professionnelle, élargir ses propositions à un autre contexte d'enseignement, de faire des liens avec d'autres disciplines d'enseignement, avec le socle commun de connaissances et de compétences, d'évaluer les enjeux en lien avec la santé.

Il doit pouvoir répondre avec précision, cohérence et recul critique.
On jugera les capacités du candidat à écouter, prendre du recul et à argumenter ses propositions didactiques et pédagogiques.

2.2 Deuxième partie

Soixante points sont attribués à cette deuxième partie d'épreuve.

« Elle consiste en un exposé du candidat (quinze minutes) à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, suivi d'un entretien avec le jury (trente minutes).
L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.
L'entretien permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, en fonction des contextes des cycles de l'école maternelle et de l'école élémentaire, et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République. ».

Prestation des candidats :

Plus de la moitié des candidats conduit une analyse pertinente de la situation ; beaucoup plus rares – ce sont les meilleurs – apparaissent en mesure d'élargir leur réflexion.

Les interrogateurs apprécient très positivement les connaissances effectives et contextualisées des candidats, en considérant que celles-ci trouvent plus facilement à s'exprimer dans le traitement de sujets généraux : l'organisation de l'école et ses objectifs sont les domaines les mieux maîtrisés, les valeurs et les enjeux contemporains posent davantage de difficultés aux candidats. Les aspects historiques sont largement méconnus.

Les interrogateurs sont amenés à valoriser les candidats qui montrent une réelle capacité à se projeter comme agent du service public d'éducation, à porter les valeurs républicaines. Dans ce domaine, la dimension éthique de la fonction d'enseignant semble parfois encore difficile à appréhender par les candidats.

Communication :

De manière très générale, les commissions n'ont relevé aucune difficulté particulière ni dans la présentation ni dans l'élocution des candidats, malgré le stress perceptible chez nombre d'entre eux.
Des imprécisions sont toutefois notées dans le maniement de la langue orale, parfois d'un niveau de correction insuffisant dans le cadre d'un oral de concours de recrutement d'enseignants.

Conseils aux candidats :

Des questions étaient proposées en accompagnement du corpus de documents. Rares ont été les candidats en mesure de problématiser celles-ci ; la plupart – la quasi-totalité – d'entre eux ont présenté leur exposé comme la réponse successive aux différentes questions.

Un moment de présentation du corpus semble nécessaire : elle apparaît néanmoins très souvent beaucoup trop longue et ne constitue pas une réelle plus-value pour l'exposé. Le jury conseille aux candidats des sessions futures de structurer ce moment de manière brève et rigoureuse, sans perte inutile de temps.

Le temps accordé (15 minutes) est très souvent bien exploité : pour trois quarts des candidats, l'exposé mobilise une durée de 12 à 15 minutes. Seuls 10% des exposés durent moins de 10 minutes et très rares sont les candidats qui ne parviennent pas à terminer leur présentation dans le temps imparti et qu'il faut ainsi interrompre.

3. Epreuve orale en langue régionale

	Concours externe public spécial langue régionale	Second concours interne public spécial langue régionale	Concours externe privé spécial langue régionale
Nombre de postes / contrats offerts	40	10	3
Nombre de candidats admissibles	39	2	1
Nombre de candidats présents	39	2	1
Moyenne des notes obtenues à l'épreuve	43,79 /60	39 / 60	28 / 60
Nombre de candidats admis	36	1	1

L'épreuve orale en langue régionale ne concerne que les candidats admissibles aux concours spéciaux langue régionale.

L'épreuve s'est déroulée le vendredi 6 juin 2014 à Colmar.

Durée de la préparation : 30 minutes.
Durée de l'épreuve : 30 minutes.
Notation de l'épreuve : 60 points.

L'épreuve orale consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Sujets en allemand :

Les examinateurs ont entendu de bonnes, voire très bonnes prestations orales, à la fois dans le fond et dans la forme. Des candidats tant d'origine francophone que germanophone ont profité des questions et relances adressées par les examinateurs pour expliciter de façon vivante, et le plus souvent convaincante, leur point de vue, préciser un argument ou apporter un exemple complémentaire.
Ceci leur a permis de faire preuve de leur connaissance de la culture germanophone et des grandes questions et thématiques qui sont au cœur des débats publics, en particulier pour tout ce qui touche l'école (par exemple *Inklusion*, *Medien im Unterricht*, *Noten in der Grundschule*).

Sujets en alsacien :

La commission a été favorablement impressionnée par une très bonne maîtrise du dialecte des candidats concernés. Les connaissances historiques et culturelles étaient en revanche inégales.

Un usage régulier du dialecte sur des sujets variés et un entraînement intensif au cours de l'année de préparation du concours sont nécessaires afin de pouvoir se présenter à l'épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Conseils aux candidats :

Les candidats aux concours spéciaux, destinés à enseigner dans des classes bilingues, doivent continuellement enrichir leur connaissance de la culture des pays germanophones. Le jury a constaté chez certains candidats un manque de culture générale et parfois très peu de familiarité avec les problématiques qui sont très régulièrement évoquées dans la presse germanophone, qu'elle soit écrite, radiophonique, audiovisuelle ou électronique.

Le jury doit également attirer l'attention des candidats sur la nécessité de s'entraîner à la prise de parole à partir de notes prises pendant la préparation de l'épreuve, mais sans lire des phrases entièrement rédigées ; un plan ou une liste de mots-clés, même simple, peut permettre de ne pas oublier des points que le candidat juge important.

En s'entraînant régulièrement, un candidat gagnera en confiance en soi et sera plus à même de répondre à une question pour laquelle il n'a pas de temps de préparation.

La lecture à haute voix d'un bref passage du texte permet au candidat de poser sa voix ; il ne s'agit pas là d'une simple exercice formel, mais de montrer par la segmentation et le marquage expressif des informations essentielles que l'on a bien compris le sens des phrases ; de plus, un futur professeur est très régulièrement amené dans son enseignement à lire de façon intelligible et en restituant l'oralité de la langue de façon authentique (mélodie de phrase, accent de groupe, accent de mot, qualité des voyelles).

Pour cette partie de l'épreuve comme pour l'entretien, un entraînement régulier est indispensable.

Par ailleurs, le jury rappelle aux candidats de revoir le système de déclinaison, la conjugaison des verbes, les règles de syntaxes et aussi de travailler la prosodie et la prononciation.
Les erreurs morpho-syntaxiques constatées concernent la place des mots dans la phrase (par exemple la deuxième position du verbe conjugué ou en fin de *Satzklammer* dans l'énonciative, place de la négation *nicht*), la préposition indispensable à l'utilisation de verbes (par exemple *sich gewöhnen an*, *bestehen in*, *bestehen aus, interessieren für* et non *über*), la déclinaison du groupe nominal (souvent défaillante au datif, par exemple *in <u>die</u> Schule bleiben, in einig<u>e</u> Gemeinden*), la conjugaison de certains verbes (par exemple *bitten*, *lassen*, *lesen*), le genre et le pluriel de substantifs (*Mensch*, *Kind, Argument*).
Ont été également relevés des gallicismes (par exemple *alle Montag*, *einige Suchen machen),* des confusions d'emploi *(vorschlagen* au lieu de *anbieten*), des formes de *Partizip II* tout à fait fantaisistes *(entscheidet, gefallt*).